

Je, soussigné(e) NOM, Prénom de l'Adhérent(e) :

Adresse : Code Postal : Ville :

Mail : Tel. :

Règlement de la cotisation annuelle de 50 euros par virement le _____ chèque, ci-joint,

Membre actif de l'Association Compétences en Temps Partagé en Alsace (CTP.Alsace), je m'engage par cette adhésion à respecter les Statuts et le Règlement Intérieur de l'Association ainsi que la Charte du Travail en Temps Partagé (TTP) de la FNATTP, figurant au verso de ce bulletin d'adhésion, documents dont j'ai pris connaissance.

Je m'engage à contribuer activement et à titre bénévole aux activités de CTP.Alsace, à suivre sa méthodologie et à lui apporter toute l'aide nécessaire à son bon fonctionnement.

J'ai bien noté que tous les travaux créés dans le cadre de mon activité associative resteront propriété intellectuelle de CTP.Alsace, et je m'engage à réserver l'usage du « patrimoine immatériel et informationnel » de CTP.Alsace à l'objet exclusif de l'association (programmes, outils et données relatives aux adhérents, aux prospects et aux entreprises, à la méthodologie, etc.).

Je m'engage à régler à chaque échéance la cotisation annuelle qui sera votée par l'Assemblée Générale de CTP.Alsace, et je reconnais et accepte que tout manquement de ma part à l'engagement que je prends par la présente adhésion pourra entraîner mon exclusion de l'Association, sur décision motivée des membres du bureau.

Informations me concernant

Je suis informé(e) que les données personnelles me concernant recueillies par CTP.Alsace sont nécessaires à mon adhésion, que ces données font l'objet d'un traitement informatique et qu'elles sont destinées au secrétariat de CTP.Alsace. En application des articles 39 et suivants de la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, je suis informé(e) que je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations me concernant en adressant ma demande au Président de CTP.Alsace.

Par la présente adhésion, j'accepte que ces informations puissent être présentées à des Tiers dans le cadre des actions de CTP.Alsace, notamment celles liées à la promotion du Travail en Temps Partagé (TTP) et à la recherche d'Emploi.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'association CTP.Alsace s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles et notre politique de protection des données, disponible sur simple demande par mail (contact@ctp.alsace).

Fait à _____, le _____ SIGNATURE de l'Adhérent(e) :

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)



Relevé d'identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
 Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

15135	09017	08772093552	42	CE GRAND EST EUROPE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1513	5090	1708	7720	9355	242
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	5	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte **ASS COMPETENCES CADRES EN ALSACE**
ASS COMPETENCES CADRES EN ALSA
CHEZ M VELIKONIA ERIC
4 CHEMIN DE LA RIVIERE
DIDENHEIM
68350 BRUNSTATT DIDENHEIM

COLMAR REPUBLIQUE
7 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
68000 COLMAR
TEL : 08.20.32.01.03

CHARTRE DU TRAVAIL EN TEMPS PARTAGÉ de la FNATTP

L'adhérent de CTP.Alsace s'engage, sauf dérogation expresse du ou des employeurs pour lesquels il travaille, à respecter les articles de la présente charte.

Article 1 : Garder une transparence parfaite dans ses relations professionnelles et, en particulier, informer son ou ses employeurs des postes qu'il occupe dans les différentes entreprises.

Article 2 : Respecter le secret professionnel et la confidentialité de toute information recueillie dans le cadre de ses fonctions.

Article 3 : Ne pas travailler pour des entreprises concurrentes, sauf accord exprès entre les parties concernées.

Article 4 : Ne pas utiliser, de quelque manière que ce soit, les moyens mis à sa disposition par une entreprise au profit d'une autre.

Article 5 : Ne pas détourner de clientèle au profit de qui que ce soit pendant son activité dans l'entreprise.

Article 6 : Remplir au mieux des intérêts de chaque partie, les missions et les objectifs définis.

Article 7 : N'accepter que des missions ou des postes qu'il est en mesure d'assurer.

Article 8 : Respecter et justifier le temps passé au profit de chaque employeur, par des moyens à convenir entre les deux parties.

Fait à en deux exemplaires, le

Nom de l'adhérent :

Signature de l'adhérent